ACADÉMIE
DE MONTPELLIER
Liberté
Égalité
Fraternité

Collège Voltaire
REMOULINS

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LE SERVICE DE RESTAURATION ET D'HEBERGEMENT (SRH)

N°1/2023

REGLEMENT DE LA CONSULTATION	
Pouvoir Adjudicateur	Collège Voltaire 89 Avenue Geoffroy Perret – BP 56 30210 REMOULINS Téléphone : 04 66 37 22 19 Mél : gest.0300033y@ac-montpellier.fr
Objet de la consultation	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES
Procédure de consultation	Appel d'offre ouvert (art l.2124-1, l.2124-2 et R.2124-1 et R.2124-2 du code de la commande publique)
Date d'envoi de l'avis à publication	15/11/2023
Date et heure de remise des offres	15/12/2023 à 12h30

SOMMAIRE

Article 1 : définition du marché p2
Article 2 : procédure de consultation p2
Article 3 : dossier de consultation p2
Article 4 : contenu des plis p3
Article 5 : modalité de remise des offres p3
Article 6 : validité des offres p3
Article 7 : examen des candidatures et des offres p3

Article 1 : définition du marché

1-1 Objet

La consultation porte sur la prestation suivante : fourniture de denrées alimentaires. La prestation est répartie en 5 lots.

1-2 Type de marché

Les lots font l'objet de marchés à bons de commande avec des quantités estimatives. Les lots sont les suivants:

LOT	DESIGNATION
Lot 1	**Produits surgelés**
Lot 2	**Epicerie**
Lot 3	**BOF et charcuteries**
Lot 4	**Viandes**
Lot 5	**Volailles**

1-3 Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée d'un an à compter du 01/01/2024 jusqu'au 31/12/2024, non-reconductible.

Article 2 : procédure de consultation

Chaque candidat peut soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le dernier cas, le candidat doit présenter une offre par lot. En cas de proposition pour plusieurs lots, un acte d'engagement est exigé pour chaque lot.
Le pouvoir adjudicateur retiendra un titulaire par lot. Plusieurs lots pourront être attribués à un même fournisseur.
Les besoins d'un lot doivent être intégralement couverts par les candidats. L'absence de réponse sur une ligne entraîne la nullité de l'offre. Si le candidat ne peut présenter une offre pour un produit, il doit proposer un article équivalent et en informer très clairement l'acheteur.

Le dossier de consultation doit être accepté sans aucune modification.

Article 3 : dossier de consultation

3.-1 Retrait des dossiers de consultation

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats sous forme électronique, le dossier peut être téléchargé sur le site de l'établissement (https://voltaire-remoulins.mon-ent-occitanie.fr/), et à partir de la plateforme de dématérialisation AJI (http://mapa.aji-france.com/).

3.-2 Pièces constitutives du dossier

- Acte d'engagement
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Bordereau des prix unitaires et des quantités estimatives

3.-3 Modification du dossier et renseignements complémentaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Celles ci seront communiquées au plus tard **5** jours avant la date limite de remise des offres.

Pour obtenir tous renseignements complémentaires, les candidats doivent en faire la demande par courriel au plus tard **7** jours avant la date limite de remise des offres.

Article 4 : contenu des plis

Chaque candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes complétées en français le cas échéant, datées et signées :

Pieces de candidatures
- la lettre de candidature dûment complétée (DC1) ;
- la déclaration du candidat (DC2) ;

Pieces constituant l'offre :
- un acte d'engagement (pour chaque lot auquel le candidat soumissionne) ;
- le bordereau des prix unitaires et des quantités estimatives ;
- les fiches techniques de chaque produit à fournir (au format PDF) ;
- tout document permettant d'apprécier les offres du fournisseur,

Article 5 : modalité de remise des offres

Les offres des candidats devront être reçues au plus tard le 15 décembre 2023 à 12h00. Les offres devront être exclusivement transmises par voir électronique via la plateforme de dématérialisation à l'adresse suivante :

http://mapa.aji-france.com/

Une copie de sauvegarde sur support électronique (clé USB) ou papier peut être adressée au Collège Voltaire – 89 Avenue Geoffroy Perret – BP56 – 30210 Remoulins.
L'enveloppe en RAR avec une seconde enveloppe portant la mention « copie de sauvegarde » et la « référence du marché ».

Article 6 : validité des offres

Le délai de validité des offres est de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 7 : examen des candidatures et des offres

Avant de procéder à l'analyse des candidatures, si le pouvoir adjudicateur constate que les pièces visées à l'article 4 sont manquantes ou incomplètes, celui-ci peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 24 heures maximum par courriel.

L'examen des offres sera effectué dans les conditions prévues au 2 de l'article R2152-7 du code de la commande publique (modifié par décret 2022-767 du 2 mai 2022).

Il sera tenu compte pour l'attribution du marché des critères suivants :

Critère	Pondération	Commentaire
Qualité des produits	40	Elle sera appréciée par : - le respect des recommandations nutritionnelles - les fiches techniques - la part de produits respectant les critères de la loi EGALIM
Critère logistique	20	Il sera apprécié en fonction du dossier service client - en fonction de sa capacité à faire face au demande de « dépannage » de l'établissement - performances en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture
Prix des prestations	40	Il sera apprécié en fonction du bordereau des prix unitaires et sur le total résultant des quantités indicatives.

Une note de 0 à 10 est affectée à chaque critère. L'addition des 3 notes permet de classer les entreprises par ordre décroissant. L'offre économiquement la plus avantageuse est celle qui aura obtenu le nombre de points le plus élevé.

Fait à Remoulins, le 13 novembre 2023
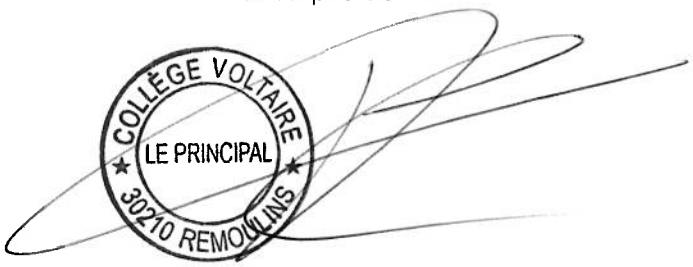
Le pouvoir adjudicateur
Le Principal
Christophe CONIL